## "LA VÉRITÉ"

Nos lecteurs ont dû remarquer que depuis un certain temps La Vérité, de Québec, était vouée au mépris du silence par les journaux français de Montréal. Nous nous sommes informés, et nous avons appris que La Vérité avait la langue un peu trop bien pendue en faveur de Mgr Bégin, candidat au cardinalat. Comme la candidature du prélat québecquois porte ombrage à celle du prélat montréalais, et que celui-ci commande aux journaux de sa bonne ville, il est tout simple que l'on boycotte La Vérité qui, de plus, se permet de publier des entrefilets de ce goût désagréable :

"D'après un écrivain du "Harper's Weekly," de New-York, Mgr Louis de Goesbriand, évêque de Burlington, qui vient de mourir après 47 ans d'épiscopat, a laissé pour tout héritage son anneau pastoral, sa croix pectorale, une soutane, une horloge et \$2,92 en argent. Fils d'un marquis français, il est mort dans un orphelinat. De tels exemples de pauvreté évangélique font plus de conversions que cent interviews avec les reporters des gazettes les plus populaires."

Quelle amertume chez le confrère, mais aussi quelle évidente vérité!

## FAUX PRÊTRES

Les curés ont bien raison quand ils affirment que nous connaissons mal notre religion.

Nous connaissons un peu la façade de l'église, les décors et les personnages en grand costume, mais la machination, le visage et l'âme des acteurs nous demeurent cachés.

Aussi la lecture des revues techniques de la profession cléricale nous révèle-t-elle quantité de faits intéressants. C'est ainsi que dans un des derniers numéros de la *Revue du Clergé* nous avons appris qu'un certain nombre de prêtres....... ne le sont pas.

Ce sont des prêtres mal ordinés, le Saint-Office le déclare; soit que l'évêque qui a cru leur conférer le sacrement se soit trompé de formule, soit que l'ordinand n'ait pas touché les instruments sacrés.

La congrégation du Saint-Office en sa déclaration du 14 décembre 1898 a aussi discuté le cas d'un curé qui, pendant quarante ans a conféré le baptême en faisant une onction avec son pouce sur le front des nouveaux-nés au lieu de verser de l'eau. La Congrégation a conclu en décidant qu'il y avait lieu d'attirer, d'une manière toute spéciale, l'attention de l'évêque sur ceux qui, ainsi baptisés, auraient été promus plus tard aux ordres sacrés.